



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - BP Froid - U50 - Travail, sécurité, prévention - Session 2014

Correction de l'épreuve E.5 : Travail-Sécurité-Prévention

Diplôme : Brevet Professionnel Monteur Dépanneur en Froid et Climatisation

Session : 2014

Durée de l'épreuve : 15 mn préparation et 15 mn oral

Coefficient : 1

| **Sujet N°1**

Contexte : Éric subit un lumbago après avoir tenté de soulever seul un groupe extérieur de climatisation.

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION (5 points)

1. Indiquer le risque auquel Éric est exposé.

Le risque auquel Éric est exposé est le risque de troubles musculo-squelettiques (TMS).

2. Nommer la partie du corps atteinte et l'atteinte dont il s'agit.

La partie du corps atteinte est le dos, et l'atteinte est un lumbago, qui est une douleur au niveau des lombaires.

3. Citer une autre atteinte possible dans une telle situation.

Une autre atteinte possible est une hernie discale.

4. Donner deux mesures de prévention pour cette situation.

- Utilisation d'un diable ou d'une autre aide mécanique pour soulever des charges lourdes.
- Formation à la manutention et au port de charges lourdes.

TRAVAIL (10 points)

1. Indiquer le type d'accident dont a été victime Éric.

Éric a été victime d'un accident du travail.

2. Donner une définition de cet accident.

Un accident du travail est un événement survenu par le fait ou à l'occasion du travail, causant une lésion corporelle à un salarié.

3. Citer deux conséquences d'un accident du travail sur le salarié.

- Arrêt de travail et perte de salaire.
- Diminution de la capacité de travail à long terme ou invalidité.

4. Citer deux conséquences d'un accident du travail sur l'entreprise.

- Augmentation des coûts d'assurance et des primes d'accidents.

- Impact négatif sur la productivité et morale des salariés.

5. Indiquer, à l'aide de l'annexe 1, les démarches à effectuer par la victime et par l'employeur dans le cadre d'un accident du travail.

La victime doit signaler l'accident à son employeur, et celui-ci doit établir un document d'accident de travail et faire une déclaration auprès de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie).

| Sujet N°2

Contexte : Marc doit intervenir sur une armoire électrique pour remplacer une protection électrique.

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION (8 points)

1. Indiquer le risque auquel Marc est exposé.

Marc est exposé au risque électrique.

2. Citer des effets de ce risque sur la santé.

- Choc électrique entraînant des brûlures, des arrêts cardiaques voire des décès.
- Effets psychologiques tels que la peur liée à la manipulation de l'électricité.

3. Nommer la procédure à respecter avant de commencer l'intervention sur l'armoire électrique et donner les différentes phases de celle-ci.

La procédure à respecter est la mise hors tension de l'installation. Ses phases incluent :

- Couper l'alimentation électrique.
- Vérifier l'absence de tension à l'aide d'un voltmètre.
- Effectuer un serrage des connexions avant démarrer le travail.

4. Donner l'outillage nécessaire pour effectuer ce travail.

- Un voltmètre.
- Des tournevis appropriés.
- Une pince à dénuder.

5. Donner la protection individuelle nécessaire pour effectuer ce travail.

Les protections individuelles nécessaires comprennent des gants isolants et des lunettes de sécurité.

TRAVAIL (7 points)

1. Donner la signification du sigle C.H.S.C.T.

CHSCT signifie Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

2. Déduire le nombre minimum de salariés dans l'entreprise de Marc.

Le CHSCT est obligatoire dans les entreprises de 50 salariés et plus, donc il faut au moins 50 salariés.

3. Citer deux attributions du CHSCT.

- Assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.
- Prévenir les risques professionnels.

4. Indiquer le nom de la visite médicale du travail effectuée par Marc.

Marc doit effectuer une visite médicale d'embauche.

5. Préciser le rôle du médecin du travail au cours de cette visite médicale.

Le médecin du travail évalue l'aptitude de Marc à son poste en tenant compte des risques professionnels éventuels et de l'état de santé du salarié.

| Sujet N°3

Contexte : Paul, suite à une manipulation inadaptée, subit des brûlures par fluide frigorigène.

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION (8 points)

1. Identifier le risque auquel est confronté Paul.

Paul est confronté au risque chimique (brûlures par fluide frigorigène).

2. Citer les différentes voies de pénétration des produits chimiques.

- Inhalation.
- Contact cutané.
- Ingestion.

3. Préciser la voie de pénétration du fluide dans la situation de Paul.

La voie de pénétration est le contact cutané, qui a provoqué des brûlures.

4. Donner des effets des produits chimiques sur la santé.

- Brûlures.
- Allergies et réactions cutanées.
- Effets à long terme tels que des cancers.

5. Donner des effets des produits chimiques sur l'environnement.

- Contamination des sols et des eaux.
- Destruction de la faune et de la flore.

6. Indiquer les mesures de prévention à prendre pour se protéger de ce risque.

- Port de gants de protection et d'équipements de protection individuelle (EPI).
- Utilisation de dispositifs de circuit fermé pour manipuler le fluide.

TRAVAIL (7 points)

1. Nommer la visite médicale du travail que doit effectuer Paul pour reprendre son travail.

Paul doit effectuer une visite médicale de reprise.

2. Expliquer le rôle du médecin du travail lors de cette visite médicale.

Le médecin du travail évalue si Paul est apte à reprendre son poste en vérifiant l'absence de séquelles liées à l'accident.

3. Donner deux autres visites médicales obligatoires ainsi que leur périodicité.

- Visite médicale d'embauche (au moment de l'embauche).
- Visite médicale périodique (tous les 2 ans).

4. Indiquer l'intérêt pour le médecin du travail de vérifier le carnet de santé du salarié.

Le médecin du travail vérifie le carnet de santé pour connaître les antécédents médicaux, allergies et vaccinations nécessaires.

5. Citer une maladie pour laquelle le salarié doit être vacciné.

Le salarié doit être vacciné contre l'hépatite B.

| Sujet N°4

Contexte : Éric doit réparer une fuite de fluide frigorigène avec un chalumeau.

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION (8 points)

1. Indiquer le risque encouru.

Le risque encouru est l'incendie, dû à l'utilisation d'un chalumeau.

2. Citer les trois composants du triangle du feu.

- Combustible.
- Comburant.
- Source de chaleur.

3. Donner les quatre étapes de la conduite à tenir en cas d'incendie.

- Alerter en évacuant les lieux.
- Appeler les services d'incendie.
- Tenter d'éteindre le feu si cela est sûr.
- Utiliser les extincteurs si disponibles, sinon attendre l'arrivée des secours.

4. Nommer deux équipements de lutte contre l'incendie.

- Extincteur à eau.
- Extincteur au CO₂.

5. Indiquer les précautions qu'Éric doit prendre lors de son intervention.

- Vérifier l'absence de matières inflammables aux alentours.
- Port d'un équipement de protection approprié, comme des gants et des lunettes de sécurité.

TRAVAIL (7 points)

1. Nommer la visite médicale du travail effectuée au cours de la période d'essai.

La visite médicale durant la période d'essai est la visite médicale d'embauche.

2. Expliquer le rôle du médecin du travail lors de cette visite médicale.

Le rôle du médecin est de s'assurer que le salarié est apte à occuper le poste, notamment par rapport aux risques spécifiques liés à son emploi.

3. Donner deux autres visites médicales obligatoires ainsi que leur périodicité.

- Visite médicale de reprise (après un arrêt pour maladie ou accident).
- Visite médicale périodique (tous les 24 mois).

4. Indiquer l'intérêt pour le médecin du travail de vérifier le carnet de santé du salarié.

Pour évaluer les risques liés à l'état de santé antérieur et les vaccinations à jour du salarié.

5. Citer une maladie pour laquelle le salarié doit être vacciné.

Vaccination contre le tétanos.

| **Sujet N°5**

Contexte : Éric constate une fuite de fluide frigorigène et doit utiliser son chalumeau pour la réparer.

TRAVAIL (7 points)

1. Citer la raison invoquée dans le document 1 pour le licenciement d'un salarié.

La raison invoquée est le vol de matériels.

2. Donner le nom de ce type de licenciement.

Il s'agit d'un licenciement pour faute grave.

3. Expliquer ce qu'est un préavis.

Le préavis est une période de notification suivant la décision de licenciement, durant laquelle le salarié continue à travailler et perçoit son salaire.

4. Nommer la structure compétente pour intervenir en cas de contestation du motif de licenciement par le salarié.

Le salarié peut se tourner vers le Conseil de Prud'hommes.

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION (8 points)

1. Indiquer le risque encouru.

Le risque encouru est celui d'exposition aux produits chimiques, en particulier les fluides frigorigènes.

2. Citer les trois composants du triangle du feu.

- Matériaux combustibles.
- Air (comburant).
- Source de chaleur.

3. Donner les quatre étapes de la conduite à tenir en cas d'incendie.

- Évacuer les lieux.
- Alerter les secours.

- Tenter d'éteindre le feu si possible.
- Attendre les secours en restant en sécurité.

4. Nommer deux équipements de lutte contre l'incendie.

- Extincteur à poudre.
- Cloison coupe-feu.

5. Indiquer les précautions qu'Éric doit prendre lors de son intervention.

- S'assurer de l'absence de sources d'inflammation à proximité.
- Port de vêtements et EPI adaptés.

Conseils pratiques pour réussir l'épreuve :

- Gérez votre temps pendant l'épreuve en consacrant suffisamment de minutes à chaque question.
- Lisez attentivement chaque question pour bien comprendre ce qui est demandé.
- Utilisez des exemples concrets issus de votre expérience en entreprise pour appuyer vos réponses.
- Ne vous précipitez pas sur les réponses, faites preuve de rigueur dans votre rédaction.
- Relisez vos réponses si le temps le permet pour corriger d'éventuelles erreurs.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.